

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Marche n AO-2026-0045

Objet : Remplacement de l'ouvrage d'art n47 - Echangeur A86/A4 Joinville-le-Pont

ARTICLE 1 - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Maitre d'ouvrage : Direction Interdepartementale des Routes d'Ile-de-France (DiRIF)

Representant : M. Francois Lemoine, Chef du Service Ouvrages d'Art

Contact : francois.lemoine@dirif.gouv.fr / 01 49 77 14 00

Region : Ile-de-France

ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHE

Nature du marche : Marche public de travaux - Lot unique

Montant estimatif : 12 000 000 EUR HT

Delai d'execution : 28 mois a compter de l'ordre de service

Demolition et reconstruction de l'ouvrage d'art n47 (pont-dalle en beton precontraint par post-tension, 3 travées, longueur totale 85 m, largeur 14 m) à l'échangeur A86/A4 à Joinville-le-Pont. Les travaux seront réalisés sous circulation avec basculements de voies et coupures de nuit. Les fondations profondes seront réalisées sur pieux forés de 18 m dans les alluvions de la Marne. Contrainte forte de proximité de la Marne (risque inondation, batardeaux nécessaires).

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les candidats devront satisfaire aux exigences suivantes :

- MASE obligatoire
- Qualibat 2112 exigée (technicité supérieure)
- Plan de signalisation temporaire approuvé par la DiRIF
- Expérience en travaux de nuit et sous circulation
- Références en ouvrages d'art (3 OA > 50 m sur 5 ans)
- Agréments béton précontraint

ARTICLE 4 - CRITERES D'ATTRIBUTION

Les offres seront jugées selon les critères pondérés suivants :

- Valeur technique : 55%
- Prix : 35%
- Delai : 10%

ARTICLE 5 - MODALITES DE REMISE DES OFFRES

Date limite de remise : 25/04/2026 à 12h00

Les offres devront être transmises par voie électronique via la plateforme de dématérialisation des marchés publics. Les candidats sont invités à déposer leurs plis dans les délais impartis. Tout pli reçu hors délai sera déclaré irrecevable.

Les variantes sont autorisées sous réserve de présenter une offre de base conforme au cahier des charges. Les offres seront rédigées en langue française. Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours.

ARTICLE 6 - COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION (DCE)

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Pièce 1 - Acte d'engagement
- Pièce 2 - CCAP et CCTP
- Pièce 3 - BPU et DQE
- Pièce 4 - Plans d'exécution de l'ouvrage (PEO)
- Pièce 5 - Note de calcul béton précontraint
- Pièce 6 - Etude géotechnique G2 PRO
- Pièce 7 - Plan de phasage et signalisation temporaire
- Pièce 8 - Plan d'Assurance Qualité (PAQ)

ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats sont invités à adresser leurs questions par écrit à francois.lemoine@dirif.gouv.fr au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres.

Les reponses aux questions seront communiquees a l'ensemble des candidats via la plateforme de dem

Marche AO-2026-0045 - Direction Interdepartementale des Routes d'Ile-de-France (DiRIF)
Document genere dans le cadre de la procedure de mise en concurrence